

DEMANDE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT DE DÉPOSER LE MÉMOIRE DANS LE DÉLAI
Article 19 du Règlement du Tribunal des droits de la personne, RLRQ, c. C-12, r. 6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La partie demanderesse doit déposer son mémoire au plus tard 15 jours après avoir déposé sa demande introductive d'instance au greffe de la Cour du Québec. Le défaut de déposer le mémoire à l'intérieur de ce délai peut entraîner le rejet de la demande introductive d'instance (article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*).

La partie défenderesse peut déposer un mémoire au plus tard 30 jours après avoir reçu notification du mémoire de la partie demanderesse (article 115 de la Charte).

Si l'une des parties ne respecte pas son délai, elle doit demander au Tribunal de la relever du défaut de déposer son mémoire dans le délai imparti. Elle doit également demander au Tribunal de prolonger le délai pour le déposer.

MARCHE À SUIVRE

NOTIFICATION

La demande pour être relevé du défaut doit être notifiée aux autres parties.

DÉPÔT AU GREFFE

Vous devez déposer votre demande pour être relevé du défaut et la preuve de notification en 5 exemplaires au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où la demande introductive d'instance a été déposée.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

- Fournir tous les renseignements demandés.
- Le numéro des notes explicatives réfère aux parties du formulaire portant le même numéro.

1 DISTRICT ET NUMÉRO DE DOSSIER

Inscrivez le district judiciaire et le numéro de dossier figurant sur la demande introductive d'instance.

2 IDENTIFICATION DES PARTIES

Inscrivez le prénom et le nom de chacune des parties tel qu'indiqué dans la demande introductive d'instance.

3 CONTENU DE LA DEMANDE

- Complétez la phrase introductive à l'aide du menu déroulant.
- Inscrivez la date d'échéance pour le dépôt du mémoire.
- Indiquez les motifs pour lesquels votre demande pour être relevé du défaut devrait être accordée.
- Inscrivez la date jusqu'à laquelle vous demandez que le délai pour déposer le mémoire soit prolongé.
- Indiquez le lieu ainsi que la date et signez la demande pour être relevé du défaut.

4 DÉCLARATION SOUS SERMENT

Indiquez votre adresse complète. Procédez à la signature de la déclaration devant une personne habilitée à recevoir un serment (ex. : un commissaire à l'assermentation, un greffier).

5 AVIS DE PRÉSENTATION

Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis. Indiquez le nom du palais de justice où la demande sera présentée et son adresse. Indiquez le lieu ainsi que la date et signez l'avis de présentation.

6 ENDOS

La plupart des informations s'enregistrent automatiquement dans l'endos lorsque vous remplissez le présent formulaire. Ainsi, vous n'avez qu'à indiquer votre adresse courriel et votre numéro de téléphone. Vous devez brocher l'endos au dos de votre demande pour être relevé du défaut.

1 TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
Greffe de la Cour du Québec
DISTRICT DE
NO

2

Partie(s) demanderesse(s)

c.

Partie(s) défenderesse(s)

DEMANDE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT DE DÉPOSER LE MÉMOIRE DANS LE DÉLAI
Article 19 du Règlement du Tribunal des droits de la personne, RLRQ, c. C-12, r. 6

3 À L'UN DES HONORABLES JUGES DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE,

La partie _____ expose ce qui suit :

La partie _____ avait jusqu'au _____ pour déposer son mémoire au greffe de la Cour du Québec.

La partie _____ a été dans l'impossibilité de déposer son mémoire avant cette date pour la ou les raison(s) suivante(s) :

Elle demande d'être relevée du défaut de déposer son mémoire dans le délai prévu à l'article 115 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Elle demande que le délai pour déposer son mémoire soit prolongé par le Tribunal jusqu'au _____.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande;

RELEVER la partie _____ du défaut de déposer son mémoire dans le délai;

PROLONGER le délai de la partie _____ pour déposer son mémoire jusqu'au _____;

LE TOUT, sans les frais de justice.

À _____, le _____

Signature

Nom en lettres moulées
Partie

À _____, le _____

Signature

Nom en lettres moulées

À _____, le _____

Signature

Nom en lettres moulées

4

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____

Affirme solennellement que :

- 1. Je suis la partie _____.
2. Tous les faits allégués dans cette demande sont vrais.

Et j'ai signé

Signature

Assermenté(e) devant moi,

À _____, le _____

Greffier / Commissaire à l'assermentation

5

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire(s)

Large empty rectangular box for the recipient's name and address.

Soyez avisé que la présente demande de la partie _____ pour demander d'être relevé du défaut de déposer le mémoire dans le délai sera présentée pour adjudication à une date déterminée par le Tribunal des droits de la personne, au palais de justice de _____, situé au _____.

À _____, le _____

Signature

Nom en lettres moulées
Partie

6

No.

**TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffe de la Cour du Québec)**

DISTRICT DE

Partie(s) demanderesse(s)

c.

Partie(s) défenderesse(s)

**DEMANDE POUR ÊTRE RELEVÉ DU DÉFAUT
DE DÉPOSER LE MÉMOIRE DANS LE DÉLAI**
